

Demandes de subvention pour l'année 2024



Vous avez la possibilité de faire une demande de subvention pour votre association avant le 11 décembre 2023. Le dossier de demande de subvention des associations est à télécharger dans l'onglet "documents" de cette page.

Ils sont à déposer à la Maison des associations ou à renvoyer par mail à bdepelchin@eragny.fr
Vous pouvez également remplir [ce formulaire](#).

Documents

[Dossier de demande de subvention 2024 \(Word\)](#)

[Dossier de demande de subvention 2024 \(PDF\)](#)